



POITIERS 2023

Samedi 21 et Dimanche 22 Octobre

Parc des Expositions

Rue Salvador Allende (GPS : 46.58117 - 0.37413)

Entrée des chiens à partir de 8h00
Jugements à partir de 9h15

Suivant les règlements de la F.C.I., les vainqueurs des 10 Groupes participeront à la désignation des 3 meilleurs chiens de l'exposition



Engagements possibles sur internet:
<https://cedia.fr> - paiement sécurisé

L'Association Canine demande 1 € supplémentaire au 1^{er} chien pour les frais administratifs



Quelques cages gratuites en quantité limitée seront mises à la disposition des exposants en libre service sans réservation préalable.

Important : les chiens de meute seront logés dans les cages habituelles. Locaux chauffés - Bars - Restaurant dans l'enceinte de l'exposition.

Renseignements : ☎ 07 85 57 24 66 - site : www.sc-poitou.fr

JURY PRESENTI

Modifiable en fonction des engagements et d'indisponibilités de dernière minute.
Jugements et confirmations toutes races (sauf modifications ultérieures)

Samedi 21 Octobre

1 ^{er} GROUPE	
Berger australien, Bouvier d'australie, Chien-loup tchécoslovaque, Kelpie australien	BRASSAT LAPEYRIERE Jean-Louis
Chiens de berger belge	VARLET Marie-France
Berger blanc suisse, Bergers hollandais, Chien loup de Saarloos, Colleys , Schapendoes	LAGROLLET Dominique
Berger de Beauce, Berger de Picardie, Berger des Shetland , Bergers des Pyrénées	MOINGS Jean-Bernard
Berger américain miniature, Bouviers des Flandres et Ardennes, Lancashire Heeler, Welsh Corgis	SOCOLOVERT Anne
Bergers allemands, Berger de brie fauve, Bobtail, Border Collie, Colley barbu, Schipperke, Races non citées	CAVILLAC Boris
3 ^{er} GROUPE	
Cesky Terrier, Fox-Terriers, Norwich Terrier, Russell Terriers, Silky Terrier, Terrier australien, Terrier brésilien, Welsh Terrier	COPPEL Christophe
Staffordshire Bull Terrier, Cairn Terrier, Terriers d'Ecosse	ESCOFFIER Jean-Louis
Airedale, Bedlington Terrier, Border Terriers, Bull Terriers, Staffordshire américain, Terrier du Yorkshire, Lakeland Terrier, Races non citées	ROUND Katharina
4 ^{er} GROUPE	
Teckels	MELCHIOR M.-J. (LU)
6 ^{er} GROUPE	
Chien de Saint Hubert, Chien courant slovaque, Griffon fauve de bretagne, Gascons saintongeais, Grand griffon vendéen , Briquet griffon vendéen, Rhodesian Ridgeback	FOSS Arne (NO)
Beagle, Beagle Harrier, Harrier	MARQUIS Pierre-Yves
Griffon nivernais , Basset Hound, Dalmatien, Poitevin, Porcelaine, Races non citées	FAVRE René
7 ^{er} GROUPE	
Epagneuls bretons	FOURNIE Christian
Braque d'Auvergne, Braque de l'Ariège, Braque du Bourbonnais, Braque italien, Braque Saint Germain, Braques français, Drahthaar, Epagneuls de Münster , Griffon Korthals, Langhaar , Setter anglais, Setter Gordon, Setters irlandais	PARENT Nathalie
Braque allemand, Braques de Weimar, Braques hongrois , Epagneul bleu de Picardie, Epagneul de Pont-Audemer, Epagneul picard, Pointer, Races non citées	WITZMANN Camille
8 ^{er} GROUPE	
Golden, Labrador, Retrievers	MURRAY Orlagh (IE)
Barbets, Chien d'eau espagnol, Wetterhoun, Chien d'eau portugais à poil bouclé, Chien d'eau portugais à poil ondulé	MICHAUD Béatrice
Labrador Retriever, Cocker, Spaniels, Races non citées	MUSEREAU Yannick
Races non Reconnues par la FCI	
Segugio dell appennino, Ratonero-bodeguero andaluz, Briquet de Provence, Bruno Saint-Hubert, Epagneul de Saint-Usuge, Races non citées	FAVRE René

Dimanche 22 Octobre

2 ^{er} GROUPE	
Bulldog Continental, Cane Corso, Hovawart, Dogue argentin	CLASS Anne-Marie
Bulldog anglais	FOSS Arne (NO)
Chien de montagne des Pyrénées, Dogue de Bordeaux, Mastiff - Bullmastiff, Mâtin napolitain	HOUILLONS Yvan
Bouvier Suisses	MALHERBE Aude
Pinscher, Schnauzer	MELCHIOR M.-J. (LU)
Dogues allemands	OLIVET Donia
Boxer, Doberman, Dogue du Tibet, Landseer, Léonberg, Rottweiler, Saint Bernard, Shar Pei, Terre Neuve, Races non citées	FAVRE René
5 ^{er} GROUPE	
Husky sibérien , Malamute de l'Alaska	CABON Vincent
Akita américain, Bangkaew de Thaïlande, Chien de Taïwan, Chien thaïlandais à crête dorsale , Spitz loup, Grand spitz blanc, Grand spitz marron ou noir, Spitz moyen blanc, Spitz moyen blanc, Spitz moyen marron ou noir, Spitz moyen autres couleurs, Petit spitz blanc, Petit spitz marron ou noir, Petit spitz autres couleurs, Spitz nain blanc, Spitz nain marron ou noir, Spitz nain autres couleurs, Spitz italien	DUPAS Jean-Jacques
Akita, Chiens nordiques, Samoyède, Spitz du Japon	ROUND Katharina
Basengi, Chien du Pharaon, Chiens nus du Mexique et du Pérou , Chow Chow, Cirneco de l'Etna, Podencos, Races non citées	ESCOFFIER Jean-Louis
9 ^{er} GROUPE	
Chihuahuas	ARNOULT Daniel
Shih tzu, Epagneuls japonais, King et Cavaliers King Charles spaniels, Pékinois, Terrier de Boston, Races non citées	BODSON Marie-Christine
Caniches	COPPEL Christophe
Carlins, Chiens chinois à crête , Lhasa apso, Coton de Tuléar , Epagneuls continentaux	PEREZ VIDAL Horacio Jose (AR)
Bichons, Bouledogues français, Griffon belge, Griffon bruxellois	VEYRIER Annie
10 ^{er} GROUPE	
Barzoï, Lévrier hongrois, Sloughi, Whippet	FOSS Arne (NO)
Greyhound, Lévrier afghan, Petit lévrier italien, Saluki, Races non citées	BRASSAT LAPEYRIERE Jean-Louis
Races non Reconnues par la FCI	
Alano espagnol, Maneto, Podenco andaluz, Cursinu, Pluricolores à poil frisé , Podencos valencianos	FAVRE René

Envoi des engagements : Cédia - Exposition de Poitiers
67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
accompagnés obligatoirement

- du montant des frais (établi à l'ordre de l'A.C.Poitou)
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classes Champion et Travail,
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie.
- Tout engagement incomplet sera refusé. *N'envoyez pas d'enveloppe timbrée.*

VENREDI 20 OCTOBRE 2023
Séance de confirmations de 14h30 à 17h

SAMEDI 21 OCTOBRE : NE SCHNAUZERS / NE DOGUE ARGENTIN / RE CANE CORSO
réduction de 15% pour l'inscription aux spéciales le dimanche,
pour les chiens participants aux NE/RE (hors cédia) > uniquement par courrier

1^{re} clôture (avant majoration des tarifs) : 22/09/2023
Date limite des engagements : 6/10/2023 (date de réception)

Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à POITIERS,
Parc des Expositions, les 21 et 22/10/23

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h15. Les chiens sont convoqués à un horaire précis, il sera donc nécessaire d'être présent dès 8h00. Il est impératif d'être arrivé au sein de l'exposition au minimum 30 min avant l'heure qui sera indiquée sur la carte d'exposant qui sera expédiée après enregistrement de tous les chiens, donc seulement quelques jours avant l'exposition. Ceux qui auront perdu cette carte ou qui ne l'auraient pas reçue devront être présents au plus tard à 9h00. Les catalogues seront distribués à l'entrée, sur présentation de l'accusé de réception. Les numéros d'exposants seront à prendre sur la table des juges avant le début des jugements de chaque race.

LOGEMENT – Quelques cages gratuites en quantité très limitée seront mises à la disposition des exposants en libre service, sans réservation préalable. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens qui auront demandé la confirmation et tous ceux qui auront obtenu des qualificatifs inférieurs à "Excellent" et "Très Prometteur" pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation des justificatifs. Les autres ne pourront pas sortir avant 17h30. Sorties autorisées entre 12 et 14h, après versement d'une caution de 20 € par chien, récupérable au plus tard à 14h15 sur présentation des chiens.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner la motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTE – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Réserve aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Naninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE – (Engagement sur place uniquement). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (engagement sur place uniquement). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – (engagement sur place uniquement). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – (engagement sur place uniquement). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'Association Canine du Poitou et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La 1^{re} clôture est fixée au 22/09/23.

La clôture définitive des engagements est fixée au 06 octobre 2023. Tout engagement parvenant après cette date sera retourné.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 800 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation

par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif « Excellent ». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des « Meilleurs de Groupes » de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

1er Gr. - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
2e Gr. - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Howart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Presa Canario, Dogue Marjorquin, Fila de Saint Miguel, Tosa, Cao de Gado Transmontano, Broholmer	15 mois
3e Gr. - Staffordshire américain	15 mois
4e Gr. - Teckels	15 mois
5e Gr. - Chien du Pharaon, Cirkneo de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibcenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimaux du Groenland	15 mois
6e Gr. - Rhodesian Ridgeback	15 mois
8e Gr. - Retriever	15 mois
9e Gr. - Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
10e Gr. - Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Ager, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois
Race non reconnue FCI - Alano Espagnol	15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 102 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE, AINSI QUE LES OBLIGATIONS SANITAIRES S'IMPOSANT AUX CHIENS DE 2^e CATEGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



ASSOCIATION CANINE DU POITOU

(Affiliée à la S.C.C. Reconnue d'utilité publique pour l'amélioration des races de chiens en France)

DEMANDE D'ENGAGEMENT (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)



Engagement à adresser à :
Cédia - Exposition de POITIERS
67 rue du G^{al} Leclerc
67202 WOLFISHEIM

Joindre à vos engagements :
• Le règlement à l'ordre de l'Association Canine du Poitou
• pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité.
• Pour l'engagement en Champion ou Travail joindre copie des justificatifs sans quoi le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

Renseignements :
☎ 07 85 57 24 66
sc-poitou.fr

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 06 OCTOBRE 2023 (date de réception)

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Ne rien inscrire

Race : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braque Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Puli, Dobermanns, Pinschers, Schnauzers, Boxers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.	Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Colliers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, St-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italiens, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahua, Petit Chien Russe.	Poids : Pékinois, Épagneul Japonais, Épagneul nain Continental
--	---	--	--	--

Né(e) le : ____/____/____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
	Vétéran <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>	
	Meute <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>	Les chiens qui demanderont la confirmation seront également inscrits dans la classe qui correspond à leur âge. La feuille doit être entièrement complétée.		

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

LOT D'AFFIXE ET LOT DE REPRODUCTEUR, PAIRES, COUPLES, ENGAGEMENTS À FAIRE AU SECRÉTARIAT EXCLUSIVEMENT LE JOUR DE L'EXPOSITION

CLASSE NE CONCOURANT PAS : LE CHIEN FIGURANT AU CATALOGUE, VOUS DEVEZ REMPLIR UNE FEUILLE D'ENGAGEMENT POUR CETTE CLASSE.

Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est vivement conseillé de faire vacciner les chiens contre la maladie de Carré, parvovirose, et toux de chenil

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Votre règlement (à l'ordre de l'AC Poitou)
- pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger une photocopie du certificat de vaccination antirabique (modèle CERFA) en cours de validité.
- Pour l'engagement en classe Champion ou Travail joindre copie des justificatifs sans quoi le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Les chiens qui auront demandé la confirmation et tous ceux qui auront des qualificatifs inférieurs à "Excellent" et "très prometteur" pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation du slip de jugement. Les autres ne pourront pas sortir avant 17h30.

Sortie des chiens autorisée entre 12 h et 14 h après paiement d'une caution de 20 € par chien récupérable au plus tard à 14 h 15.

Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION (SANS CAGE)

NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe	Jusqu'au 22/09	du 22/09 au 06/10	Somme versée
Les n° d'exposants sont à demander aux secrétaires des juges.			
1 ^{er} chien, confirmation (catalogue compris)	44 €	50 €	
2 ^o chien	38 €	45 €	
3 ^o chien	33 €	38 €	
4 ^o chien et suivants	25 €	30 €	
Vétérans, Puppies, Babies	25 €	32 €	
Ne concourant pas (ni jugés ni confirmés - ne pas oublier de remplir une feuille d'engagement)	20 €	20 €	
6 chiens appartenant au même propriétaire	160 €	170 €	
Meute de 6 chiens <i>cage comprise, exclusivement pour les meutes</i>	80 €	90 €	
Chien supplémentaire de la meute impérativement compléter une feuille par chien et pour tous les chiens, y compris pour les supplémentaires	10 €	15 €	
Carte accompagnateur Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans	5 €	5 €	
Cotisation Association Canine du Poitou (Facultatif) Elle donne droit à une entrée gratuite et au tarif préférentiel très avantageux réservé aux adhérents	13 €		
Total (chèque global)			

Réduction de 5€ par engagement pour les adhérents de l'ACPoitou n° de carte obligatoire : _____

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.

SAMEDI 21 OCTOBRE : NE SCHNAUZERS / NE DOGUE ARGENTIN / RE CANE CORSO
réduction de 15% pour l'inscription aux spéciales le dimanche, pour les chiens participants aux NE/RE (hors cédia) > uniquement par courrier

TABLES ET CAGES NE SERONT PAS TOLÉRÉES PRÈS DES RINGS NI DANS DES ALLÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

POUR LES ENGAGEMENTS CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION :

- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

BIEN ETRE

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.



SA SANTÉ, MAINTENANT ET POUR TOUJOURS

Donnez-leur le meilleur départ dans la vie.

Le lait maternisé **PUPPY PRO TECH** apporte aux professionnels une solution nutritionnelle pour aider chaque chiot nouveau-né, même les plus à risque, à construire leurs systèmes immunitaire et digestif.

Formule brevetée pour compléter idéalement le colostrum maternel.



Disponible en 300 g et 1,2 kg.

© ROYAL CANIN France SAS 2021. Tous droits réservés. RCS France 380 824 888. 3, AVENUE AMBROISES, au capital de 977 984 €. *Études internes ROYAL CANIN®



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.royalcanin.com ou prenez contact avec votre commercial Royal Canin.

PROFESSIONNEL